



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 20 octobre 2009
Compte rendu affiché le : 23 octobre 2009
Date de la convocation : 6 octobre 2009

Nombre de délégués : 31	Nombre de délégués concernés : 31
En exercice : 31	En exercice : 31
Présents : 26	Présents : 26
Votants : 27	Votants : 27

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Vocanson E, , Louat R, Lornage F, Philippon B

CCFL : Mrs Rousset L, Gonon P, Montagnon M, Bruyas J F, Vincent G, Berthet C (2)

SIAHL: Mrs, Villard P, Mme Larue M F, Moralès P, Bruyas J M, Bouchut R

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Reynard R, Piot M, Rousset E, Toinon D, Barcet A, Pallandre A, Mme Berthet H, Mme Grange M

Secrétaire de séance : Mr Vincent G

Excusés : Mrs Boudier J P, Gros R, Séon M, Bruyère C, Vivien G

N°203 Objet : Avenant au contrat de rivière Furan

Monsieur le Président explique que le SIMA Coise Furan réalise pour le compte de la CCPSG les travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant du FURAN sur les communes de La Fouillouse et Andrézieux Bouthéon.

Le Contrat de Rivière est porté administrativement par S.E.M (Saint Etienne Métropole). Un avenant à ce contrat va être signé pour apporter quelques modifications aux projets inscrits dans le premier contrat.

Ces modifications concernant le SIMA Coise et particulièrement la CCPSG, touchent les opérations de protection contre les inondations inscrites dans le PAPI. Suite à l'abandon de certains projets, les opérations inscrites ont été réorientées.

Le comité syndical doit approuver l'avenant au contrat de rivière Furan.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité l'avenant tel qu'il a été présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 21 octobre 2009

Le Président
J Y Charbonnier